

# NOTICE D'INSTRUCTIONS RELATIVES AU CONCOURS D'ENTRÉE A LA FORMATION SOIGNEUR ANIMATEUR D'ETABLISSEMENTS ZOOLOGIQUES (SESSION 2011)

## SOMMAIRE

<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>p.1</b>
<b>1/ OBJET DU CONCOURS .....</b>	<b>p.1</b>
<b>2/ CALENDRIER.....</b>	<b>p.1</b>
2.1 Dates limites de retrait et de dépôt des dossiers.....	p. 1
2.2 Centres d'écrits et dates des épreuves .....	p. 1
<b>3/ DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>p.2</b>
3.1 Conditions d'accès .....	p.2
3.2 Candidats handicapés .....	p.2
<b>4/ PROCEDURE D'INSCRIPTION .....</b>	<b>p.3</b>
4.1 Généralités.....	p.3
4.1.1 Déroulement de la procédure .....	p.3
4.1.2 Remarques importantes .....	p.3
4.2 Confirmation d'inscription.....	p.4
4.2.1 Constitution du dossier d'inscription .....	p.4
4.2.2 Vérification de la recevabilité des candidatures.....	p.4
4.3 Convocation aux épreuves .....	p.5
4.3.1 Epreuves écrites.....	p.5
4.3.2 Epreuve orale.....	p.5
4.4 Remarques importantes .....	p.5
<b>5/ DESCRIPTIF DES EPREUVES .....</b>	<b>p.5</b>
5.1 Epreuves d'admissibilité .....	p.6
5.1.1 Epreuve QCM informatisé .....	p.6
5.1.2 Epreuve écrite.....	p.6
5.1.3 Remarques importantes .....	p.7
5.2 Epreuve d'admission .....	p.7
<b>6/ RESULTATS DES EPREUVES .....</b>	<b>p.8</b>
6.1 Notation et classement .....	p.8
6.1.1 Epreuve QCM informatisé .....	p.8
6.1.2 Epreuve écrite.....	p.8
6.1.3 Proclamation des résultats des épreuves écrites .....	p.8
6.1.4 Epreuve orale.....	p.8
6.1.5 Proclamation des résultats de l'épreuve orale .....	p.9
6.2 Réclamations .....	p.9
6.3 Remarques importantes .....	p.9
<b>7/ FINANCEMENT.....</b>	<b>p.9</b>
<b>8/ PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION SAEZ.....</b>	<b>p.10</b>
<b>9/ FORMATION « DECOUVERTE DES METIERS ANIMALIERS » .....</b>	<b>p.10</b>
<b>10/ ACCUSE DE RECEPTION .....</b>	<b>p.10</b>

## AVERTISSEMENT

La présente note comporte des modifications par rapport à celle de la session précédente.

### 1. OBJET DU CONCOURS

Le présent règlement précise les modalités du concours d'entrée à la formation de « Soigneur Animateur d'Etablissements Zoologiques » au CFAA/CFPPA du Lot, à Gramat. Le concours est une étape de sélection obligatoire et son obtention est indispensable pour intégrer la formation mentionnée ci-dessus.

Le nombre de candidatures au concours est limité à une inscription par année et par personne. Chaque candidat peut représenter le concours autant de fois qu'il le souhaite en respectant les procédures établies ci-après et actualisées chaque année.

### 2. CALENDRIER

#### 2.1. Dates limites de retrait et de dépôt des dossiers

Dates limites de retrait et de dépôt du <i>dossier de candidature en ligne</i> par les candidats sur le site <a href="http://www.formation-lot.fr">www.formation-lot.fr</a> :	Les pré inscriptions sont ouvertes du Mardi 01 Février 2011 au Jeudi 29 Septembre 2011 (minuit)
Date limite d'envoi par le CFAA-CFPPA du Lot des <i>dossiers d'inscription au concours</i> aux candidats (par mail ou par courrier) :	Vendredi 30 Septembre 2011
Date limite de dépôt des <i>dossiers de confirmation d'inscription au concours</i> à l'adresse suivante : CFAA/ CFPPA du Lot « Concours SAEZ 2011 » Avenue de la Garenne 46 500 GRAMAT :	Vendredi 28 Octobre 2011 (minuit) (cachet de la poste faisant foi)

En application du principe général d'égalité entre les candidats, ces dates limites ne sont susceptibles d'aucune dérogation quel que soit le motif invoqué. Les candidats doivent s'y conformer strictement. A défaut, leur candidature sera refusée.

#### 2.2. Centres d'écrits et dates des épreuves

Un centre pourra être ouvert sur 2 sites du CFAA-CFPPA du Lot à savoir :

- Site de Gramat situé Avenue de la Garenne 46 500 GRAMAT
- Site de Lacapelle-Marival situé Prairie du Château 46 120 LACAPELLE-MARIVAL

Dates des épreuves écrites d'admissibilité du concours de recrutement :	Du Lundi 28 Novembre au Vendredi 2 Décembre 2011
Date de proclamation des résultats d'admissibilité :	Lundi 12 Décembre 2011
Dates des épreuves orales d'admission au concours de recrutement :	Du Lundi 9 Janvier 2012 au Vendredi 13 Janvier 2012
Date de proclamation des résultats du concours :	Vendredi 20 Janvier 2012

Au cas où le concours ne pourrait se dérouler selon ce calendrier, les nouvelles dates seront indiquées sur la convocation de chaque candidat.

### 3. DISPOSITIONS GENERALES

#### 3.1. Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir plus de 18 ans à la date d'inscription au concours
- Posséder au minimum un diplôme de niveau 5 (CAP, BEP)
- Justifier d'une expérience professionnelle en structure agricole (expérience auprès d'animaux d'élevage, de chevaux...)

Aucune dérogation aux conditions d'âge et de diplôme ne sera acceptée.

Les candidats ne possédant aucune expérience professionnelle en structure agricole pourront être autorisés à présenter le concours après avoir suivi la formation « Découverte des Métiers Animaliers » au CFAA/CFPPA du Lot (*se reporter au paragraphe 9.*).

#### 3.2. Candidats handicapés

Les candidats s'étant vu reconnaître la qualité de travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées peuvent bénéficier d'aménagements particuliers des épreuves du concours.

Ces aménagements doivent faire l'objet d'une demande écrite au moment de l'inscription.

Cette demande doit être accompagnée de l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et d'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration, lequel déterminera la compatibilité du handicap avec le métier visé ainsi que le ou les aménagements particuliers dont le candidat peut bénéficier pour les épreuves.

## 4. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

### 4.1. Généralités

#### 4.1.1. Déroulement de la procédure

La procédure d'inscription comporte deux phases successives : la pré-inscription puis l'inscription.

- Pour le concours, la pré-inscription doit être faite entre le Mardi 01 Février 2011 et le Jeudi 29 Septembre 2011 (minuit) par Internet à partir du site : [www.formation-lot.fr](http://www.formation-lot.fr). Toute candidature qui ne sera pas enregistrée avant le Jeudi 29 Septembre 2011 minuit (date et heure de soumission de la fiche électronique faisant foi) ne sera pas retenue pour la session de formation 2012-2013.

Le CFAA-CFPPA du Lot adresse alors par mail (ou courrier) à chaque candidat ayant complété un dossier de candidature dans les délais, un dossier d'inscription au concours à compléter, signer et renvoyer au CFAA/CFPPA du Lot dans les délais indiqués.

- L'inscription est rendue effective par le retour du dossier de confirmation d'inscription complet, daté et signé par le candidat, avant le Vendredi 28 Octobre 2011 (minuit - cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CFAA/ CFPPA du Lot  
« Concours SAEZ 2011 »  
Avenue de la Garenne 46 500 GRAMAT

#### 4.1.2. Remarques importantes

L'inscription à un concours est un acte personnel.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions d'accès au concours.

L'adresse mentionnée par le candidat sera considérée par le CFAA-CFPPA du Lot comme étant une adresse permanente pour toute la durée de la session. Aussi, le candidat doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que son courrier puisse l'atteindre pendant la période concernée.

Tout dossier parvenant au CFAA/CFPPA du Lot (adresse ci-dessus) dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date limite fixée pour chaque étape ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet sera refusé.

Le CFAA/CFPPA du Lot décline toute responsabilité dans l'acheminement du courrier.

**Aucune réclamation ne sera admise**

## **4.2. Confirmation d'inscription**

Chaque candidat pré-inscrit reçoit par mail (ou par courrier) un dossier de confirmation d'inscription qu'il doit renvoyer avant le Vendredi 28 Octobre 2011 (minuit - cachet de la poste faisant foi).

Le candidat qui n'aurait pas reçu son dossier de confirmation d'inscription à la date du Lundi 17 Octobre 2011 doit adresser, **au plus tard à cette date** (cachet des services postaux faisant foi) un courrier recommandé à l'adresse :

CFAA-CFPPA du Lot  
« Concours SAEZ 2011 »  
Avenue de la Garenne 46 500 GRAMAT.

### **4.2.1. Constitution du dossier d'inscription**

Le dossier d'inscription au concours est constitué d'un courrier explicatif et d'une fiche de confirmation d'inscription. Les candidats doivent compléter, dater et signer la fiche d'inscription au concours.

Les candidats doivent joindre à la fiche les pièces suivantes :

- une photocopie du dernier diplôme obtenu (ou son équivalence officielle si le diplôme a été obtenu dans un système scolaire étranger)
- des attestations ou justificatifs des expériences professionnelles en structure agricole
- la photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport. Ce document doit être en langue française
- une photo d'identité
- 2 enveloppes autocollantes format 110 X 220 mm libellées au nom et à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur
- un chèque postal ou bancaire de 30 €, correspondant aux droits d'inscription à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EPLA (les personnes ayant suivi la préparation au concours d'entrée sont dispensées du paiement de cette somme)
- l'accusé de réception attestant de l'acceptation de la présente notice

### **4.2.2. Vérification de la recevabilité des candidatures**

Tout dossier incomplet, non daté ou non signé sera refusé.

Lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admissibilité ou sur la liste d'admission.

### **4.3. Convocation aux épreuves**

Les candidats répondant à toutes les conditions recevront une convocation nominative.

La convocation indiquera à chaque candidat la date, le lieu et l'horaire de convocation ainsi que son code personnel indispensable pour participer au concours.

Chaque candidat devra obligatoirement se présenter aux épreuves muni de sa convocation et d'une pièce d'identité valide avec photographie (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour l'épreuve orale d'admission, le CV du candidat sera demandé.

#### **4.3.1. Epreuves écrites**

Les candidats n'ayant pas reçu leur convocation au plus tard le Vendredi 18 Novembre 2011 devront adresser, **au plus tard à cette date** (cachet des services postaux faisant foi) un courrier recommandé à l'adresse :

CFAA-CFPPA du Lot  
« Concours SAEZ 2011 »  
Avenue de la Garenne 46 500 GRAMAT

#### **4.3.2. Epreuve orale**

Les candidats n'ayant pas reçu leur convocation au plus tard le Lundi 02 Janvier 2012 devront adresser, **au plus tard à cette date** (cachet des services postaux faisant foi) un courrier recommandé à l'adresse :

CFAA-CFPPA du Lot  
« Concours SAEZ 2011 »  
Avenue de la Garenne 46 500 GRAMAT

### **4.4. Remarques importantes**

Le CFAA/CFPPA du Lot décline toute responsabilité dans l'acheminement du courrier.

**Aucune réclamation ne sera admise**

## **5. DESCRIPTIF DES ÉPREUVES**

Les dates, lieux et horaires de passage des épreuves seront indiqués sur les convocations.

## **5.1. Epreuves d'admissibilité**

Les programmes et niveau de référence des épreuves d'admissibilité du concours correspondent aux programmes enseignés en classes de niveau 5 des formations diplômantes du Ministère de l'Agriculture en lien avec les techniques de productions animales (CAPA, BPA...)

### **5.1.1. Epreuve QCM informatisé**

- Forme : Questionnaire à Choix Multiple sur poste informatique
- Durée : 45 min
- Sujet : 30 questions sont tirées au hasard par le logiciel dans une base de données de 300 questions. Les thèmes abordés sont les suivants : biologie, expression / communication, anglais, logique
- Le matériel informatique et le papier nécessaire aux impressions sont fournis

La liste et un plan de salle seront affichés à l'entrée. Un numéro de poste informatique sera attribué à chaque candidat. La page d'accueil sur l'écran devra être complétée avec l'identité, l'adresse et le code personnel du candidat indiqué sur sa convocation personnelle. Des indications supplémentaires seront fournies à tous les candidats avant le démarrage de l'épreuve.

45 minutes après le début de l'épreuve, l'impression de la copie correspondante sera effectuée. Le candidat devra vérifier sa copie puis signer le document pour attester de son exactitude.

En fin d'épreuve, chaque candidat devra signer la liste d'émargement avant de quitter définitivement la salle d'épreuve.

### **5.1.2. Epreuve écrite**

- Forme : Ecrit - Rédaction
- Durée : 15 min
- Sujet : composition à partir d'un sujet en lien avec les pratiques professionnelles du Soigneur Animateur d'Etablissements Zoologiques
- Seule la copie et le brouillon sont fournis

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude des candidats à suivre la formation SAEZ : capacités de compréhension, d'analyse, connaissance du métier et motivations.

En fin d'épreuve, chaque candidat devra signer la liste d'émargement avant de quitter définitivement la salle d'épreuve.

### 5.1.3. Remarques importantes

Au moment de l'épreuve, les conditions de réalisation seront rappelés (durée, modalité, documents fournis, documents et matériel autorisés...).

Sera exclu de l'épreuve sans possibilité d'appel :

- tout candidat ne présentant pas les pièces demandées pour l'entrée dans la salle
- tout candidat ne respectant pas les consignes énoncées par les examinateurs pour le bon déroulement des épreuves
- tout candidat retardataire
- tout candidat refusant de signer son épreuve ou la liste d'émargement
- tout candidat se présentant aux épreuves sans le matériel nécessaire
- tout candidat ayant fraudé ou tenté de frauder

Sera refusée sans possibilité d'appel, toute épreuve imprimée portant des inscriptions sur les réponses du candidat ou plusieurs corrections manuscrites ainsi que toute épreuve non signée par le candidat.

Tout dysfonctionnement constaté et lié au fonctionnement matériel du logiciel entraînera l'annulation de l'épreuve pour le candidat affecté au poste concerné. Ce candidat se verra proposer la possibilité de représenter l'épreuve lors de la session suivante organisée sur la même journée ou le lendemain.

Les sorties temporaires de la salle ne sont pas autorisées.

S'ils ont terminé avant l'heure limite, les candidats pourront être autorisés par le responsable de la surveillance de l'épreuve à quitter la salle.

Tout candidat qui quitte la salle doit remettre une copie à son nom, fût-elle blanche.

Aucun motif d'absence (maladie, intempéries, grève,...) ne pourra être évoqué pour justifier d'une absence ou d'un retard.

**Aucune réclamation ne sera admise**

### 5.2. Epreuve d'admission

- Forme : Entretien
- Durée : 20 min maximum par candidat
- Chaque candidat devra fournir son CV au jury

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les motivations du candidat ainsi que sa connaissance du métier visé et de son cadre d'exercice.

En fin d'épreuve, chaque candidat devra signer la liste d'émargement avant de quitter définitivement la salle d'épreuve.

Les candidats retardataires ne seront pas autorisés à participer à l'épreuve.

## 6. RESULTATS DES EPREUVES

### 6.1. Notation et classement

#### 6.1.1. Epreuve QCM informatisé

Après la sortie de la salle des candidats, les résultats de l'épreuve QCM sont édités : pourcentage de bonnes réponses et temps de réalisation de l'épreuve (calculs effectués automatiquement par le logiciel informatique).

Les candidats sont classés en fonction du pourcentage de bonnes réponses obtenu. Dans le cas d'ex-æquo, le temps de réalisation de l'épreuve servira à les départager (sera classé en premier le candidat ayant réalisé l'épreuve le plus rapidement).

Les résultats à cette première épreuve permettront de retenir les 100 premiers candidats.

**Aucune réclamation ne sera admise quant aux résultats édités par le logiciel.**

#### 6.1.2. Epreuve écrite

Pour les 100 premiers candidats retenus à l'issue du QCM, la copie de l'épreuve écrite sera ensuite corrigée. Les copies des autres candidats ne seront pas soumises aux correcteurs.

L'épreuve écrite est notée de 0 à 20 selon une grille dont les critères et le barème sont établis et harmonisés par l'ensemble des correcteurs.

Les résultats à cette deuxième épreuve permettront de retenir les 80 premiers candidats. Ces candidats seront déclarés admissibles et seront convoqués pour le passage des épreuves d'admission.

#### 6.1.3. Proclamation des résultats des épreuves écrites

Les résultats seront transmis individuellement et par courrier aux candidats à partir du Lundi 12 décembre 2011.

Aucun résultat ne sera transmis par téléphone.

#### 6.1.4. Epreuve orale

Chaque jury sera composé d'un professionnel du secteur d'activité et d'un membre de l'équipe éducative du CFAA/CFPPA du Lot.

L'entretien est conduit selon une grille dont les critères sont établis et harmonisés par l'ensemble des membres des jurys.

Les résultats à cette dernière épreuve permettront de retenir les 20 premiers candidats. Ces candidats seront déclarés admis **sous réserve de l'obtention d'un statut pour l'entrée en formation SAEZ 2012-2013.**

Une liste complémentaire pourra être établie.

### **6.1.5. Proclamation des résultats de l'épreuve orale**

Les résultats seront transmis individuellement et par courrier aux candidats au plus tard le Vendredi 20 Janvier 2012.

Aucun résultat ne sera transmis par téléphone.

### **6.2. Réclamations**

Après proclamation des résultats aux épreuves d'admissibilité, les candidats peuvent consulter **sur site** leurs copies des épreuves écrites.

Pour cela, les candidats devront adresser au plus tard le Mardi 20 Décembre 2011 (cachet des services postaux faisant foi) un courrier recommandé à l'adresse :

CFAA-CFPPA du Lot  
« Concours SAEZ 2011 »  
A l'attention de M. le Directeur  
Avenue de la Garenne 46 500 GRAMAT

La consultation des copies n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note ni du résultat final du concours. Le jury est souverain dans sa décision.

### **6.3. Remarques importantes**

Il est rappelé que les épreuves d'un concours visent à établir un ordre de classement des candidats en vue de l'accès à une formation spécifique et ne sauraient être assimilées à un examen ou des devoirs scolaires.

Le CFAA/CFPPA du Lot décline toute responsabilité dans l'acheminement du courrier.

## **7. FINANCEMENT**

Les frais d'inscription au concours s'élèvent à 30,00 €. Le règlement de cette somme devra être joint au dossier d'inscription au concours. L'inscription sera validée seulement à réception du paiement.

Le remboursement des frais d'inscription n'aura lieu que si le concours est totalement annulé, ou si le candidat peut produire un certificat médical d'impossibilité, ou si en cas de report de date du concours, le candidat ne peut venir assister à l'épreuve.

Les frais de voyage et de séjour engagés par les candidats pour se rendre sur le lieu de convocation aux épreuves sont à leur charge exclusive.

## 8. PRÉPARATION AU CONCOURS D'ENTRÉE EN FORMATION SAEZ

Le CFAA/CFPPA du Lot propose une formation ouverte à distance pour préparer les candidats au concours d'entrée. Cette formation se déroule entièrement à distance via Internet. Elle est composée de cours à télécharger et d'exercices à rendre, et porte sur les thèmes abordés lors des épreuves écrites.

Les candidats doivent posséder un accès à Internet et une adresse électronique afin de recevoir les codes personnels indispensables à la connexion à la plateforme de formation.

Inscriptions et informations complémentaires sur le site : [www.formation-lot.fr](http://www.formation-lot.fr)

## 9. FORMATION « DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ANIMALIERS »

Le CFAA/CFPPA du Lot propose une formation ouverte à distance pour les candidats au concours d'entrée ne possédant aucune expérience concrète auprès d'animaux.

La formation est composée de cours à télécharger, d'exercices à rendre ainsi que d'une semaine de regroupement en centre de formation destinée à réaliser les gestes techniques.

Les candidats doivent posséder un accès à Internet et une adresse électronique afin de recevoir les codes personnels indispensables à la connexion à la plateforme électronique de formation.

Inscriptions et informations complémentaires sur le site : [www.formation-lot.fr](http://www.formation-lot.fr)

## 10. ACCUSE DE RECEPTION

*A détacher et à renvoyer avec le dossier d'inscription*

✂ ----- ✂

Je, soussigné(e)

NOM : .....

Prénom : .....

atteste avoir pris connaissance de la « Notice d'instructions relatives au concours d'entrée à la formation Soigneur Animateur d'Etablissements Zoologiques (Session 2011) » et en accepte le contenu.

Date :

Signature du candidat